

MAIRIE de LABASTIDETTE

◆ ◆ ◆
Arrondissement de Muret - Département de la Haute-Garonne
1, place de la Résistance 31600 LABASTIDETTE
Tél 05.61.56.09.77 adresse de messagerie : mairie.accueil@labastidette.fr

Envoyé en préfecture le 29/07/2025
Reçu en préfecture le 29/07/2025
Publié le 29/07/2025
ID : 031-213102536-20250708-08_07_2025-AR

ARRETE MUNICIPAL
MODIFICATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DES SERVICES
MUNICIPAUX EN PERIODE ESTIVALE

Le Maire de la Commune de LABASTIDETTE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-21 et suivants ;

Vu la nécessité de réorganiser temporairement certains services municipaux en période estivale ;

Considérant les congés annuels du personnel municipal ;

Considérant la nécessité d'assurer un service minimum pour les situations d'urgence et d'informer le public des modalités temporaires de fonctionnement.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE
La médiathèque municipale L'échappée Belle de Labastidette sera exceptionnellement fermée au public du 20 juillet 2025 au 11 août 2025 et du 14 août 2025 au 18 août 2025 inclus, en raison des congés du personnel.

ARTICLE 2 : FERMETURE EXCEPTIONNELLE DES SERVICES URBANISME ET ETAT CIVIL
Le service Urbanisme sera fermé exceptionnellement du 11 août 2025 au 29 août 2025 inclus en raison des congés du personnel. Un service minimum est cependant assuré pour : l'accueil pour le dépôt de dossiers d'autorisations d'urbanisme et la réception des urgences.
Le service Etat civil/domaine funéraire sera fermé du 25 août au 5 septembre 2025 inclus, en raison des congés du personnel. Un service de prise en charge des urgences relatives à l'état civil (actes de décès notamment) sera maintenu. Les usagers pourront contacter la mairie via le 05 61 56 09 77 ou mairie.accueil@labastidette.fr.

ARTICLE 3 : REAMENAGEMENT TEMPORAIRE DES HORAIRES DU DEPOT DE DECHETS VERTS
Le service de dépôt des déchets verts situé au 60 route principale 31600 Labastidette sera accessible au public aux horaires suivants, du 7 juillet 2025 au 31 août 2025 :
- Du lundi au vendredi de 7h00 à 16h00
- Le samedi de 9h00 à 12h00

ARTICLE 4 : Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage en mairie, d'une publication sur le site internet de la commune, et d'une diffusion par tous moyens utiles.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat dans le département conformément aux dispositions réglementaires. La Directrice Générale des Services, ainsi que les responsables des services concernés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Labastidette
Le 08/07/2025

Le Maire,
AUTHIE Olivier

